

# PROGRAMME DE LA FORMATION CACES

(CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE)  
PLATEFORME ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNE<sup>1</sup> c  
**CACES R486A GROUPES A et B**

Màj : 05/02/21



## DUREE :

21 heures à 28 heures

## PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Etre âgé d'au moins 18 ans

Etre reconnu apte médicalement à la conduite d'engins et au travail en hauteur

Savoir lire et écrire

Avoir été formé au port des EPI de travail en hauteur

Etre titulaire du permis de conduire adapté au camion-nacelle

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Nous contacter

## MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation est éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCA).

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Valider le CACES R486 des groupes A et B et s'assurer que le stagiaire sera capable de :

- Respecter les règles générales et principes d'une conduite de ces engins en sécurité
- Conduire une PEMP des groupes cités dans les meilleures conditions pour le personnel et le matériel
- Assurer l'entretien journalier de l'engin

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques.

Entraînement pratique à la conduite des PEMP des groupes concernés.

## MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Salle équipée d'une chaise et une table par stagiaire; vidéoprojecteur, diaporama, PEMP catégories 1B, 3B, 1A et 3A, espace dédié

Formateur en conduite et testeur CACES.

## SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat CACES sera remis à chaque stagiaire ayant satisfait aux évaluations (tests).

Une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire en fin de formation.

## CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Un test théorique (QCM) et pratique (conduite) de chaque stagiaire est effectué par un testeur agréé.

## CONTENU DE LA FORMATION :

### THEORIE :

#### CONNAISSANCES GENERALES :

→ Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur :

- conformité du matériel, notice d'instructions,
- formation, autorisation de conduite, aptitude médicale
- vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel

→ Rôle et responsabilités du responsable de chantier,

→ Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),

→ Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)

→ Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,

→ Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

#### TECHNOLOGIE DES PEMP

→ Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification

→ Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...)

→ Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation

# PROGRAMME DE LA FORMATION CACES

(CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE)  
PLATEFORME ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS  
**CACES R486A GROUPES A et B**

P1/3

- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,
  - Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),
  - Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),
  - Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

## LES PRINCIPAUX TYPES DE PEMP ET LES CATEGORIES DE CACES

- Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes : PEMP des types 1, 2 et 3, PEMP des groupes A et B, PEMP thermiques, électriques...

## LES NOTIONS ELEMENTAIRES DE PHYSIQUE

- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

## LA STABILITE DES PEMP :

- Conditions d'équilibre des PEMP
- Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements
- Règles de stabilisation des PEMP
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),
- Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme

## LES RISQUES LIES A L'UTILISATION DES PEMP :

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés : renversement de la PEMP : - défaut d'horizontalité du châssis, - défaillance des appuis, - effet du vent, - effort latéral excessif exercé depuis la plate-forme, - heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol..., chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme : - inclinaison excessive de la plate-forme, - heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur, - heurt du châssis avec un obstacle au sol, - freinage brutal... heurts de personnes au sol, • écrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme, collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage...), chute d'objet depuis la plate-forme, risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière...), risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation, risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...), risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...), risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs...), risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée...), risques liés au bruit, risques liés au gabarit de la PEMP, risque d'incendie / explosion, risque liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement...).
- Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, coactivité, encombrement de la plate-forme...).

## EXPLOITATION DES PEMP

- Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),
- Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur,

## **PROGRAMME DE LA FORMATION CACES** (CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE) PLATEFORME ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS **CACES R486A GROUPES A et B**

→ Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer : • définition des charges, hauteur maximale d'intervention,

P2/3

déport horizontal maximum, nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol, passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur), • contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes...), circulation d'engins, de véhicules, de piétons..., nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie...), coactivité...

- Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),
- Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation,
- Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP
- Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...),
- Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

### VERIFICATIONS D'USAGE DES PEMP

→ Principales anomalies concernant : les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation, la structure, les mécanismes, les dispositifs de sécurité, les sources d'énergie, • le circuit hydraulique, les organes de freinage et de direction, les bandages et pneumatiques, etc.

### PRATIQUE:

#### PRISE DE POSTE ET VERIFICATIONS :

- Utilisation des documents: notice d'instructions et rapport de vérification périodique
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP et de ses contacts avec le sol
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs
- Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...)
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser

#### CONDUITE ET MANOEUVRES :

→ Conduire en sécurité : montée, descente, positionnement, déplacement, adapter sa vitesse, vérifier les points d'appui, manœuvre de descente de secours, communiquer avec l'accompagnant, effectuer les gestes de commandement, stationner et arrêter la PEMP en sécurité...

#### FIN DE POSTE-OPERATIONS D'ENTRETIEN-MAINTENANCE :

- Vérifier les niveaux et identifier les manques éventuels
- Effectuer les opérations d'entretien journalier
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

P3/3